

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 24 janvier 1964)

Une subvention a été allouée au canton de Berne pour la construction d'une fromagerie à Nods.

(Du 25 janvier 1964)

Le Conseil fédéral a constaté que le referendum contre la loi fédérale du 20 septembre 1963 sur la formation professionnelle a abouti, étant donné que sur 35 234 signatures déposées en temps utile, 34 254 ont été reconnues valables.

Une subvention a été allouée au canton de Berne pour la construction d'un chemin forestier «Buchmatt» dans les communes de Wolfsberg et Niederbipp.

(Du 27 janvier 1964)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Gustaf Adolf Wanner en qualité de consul honoraire de Finlande à Bâle, avec juridiction sur les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie.

(Du 29 janvier 1964)

Des subventions ont été allouées aux cantons suivants:

1. Zurich: Pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées dans la commune de Hausen am Albis;
2. Glaris: Pour des travaux de correction à Sernf, Steinibach et Untertalbach, de Elm à Engi et de la Linth, de Linthal à Mollis;
3. Fribourg: Pour l'amélioration foncière intégrale du Vully;
4. Valais: Pour la construction d'un chemin forestier à Crettex, commune de Val d'Iliez.

(Du 28 janvier 1964)

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes: M. Samuel Campiche, actuellement suppléant du chef de la division des organisations internationales du département politique, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Maroc; M. Guido Lepori, actuellement consul général à Milan, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1964
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.02.1964
Date	
Data	
Seite	246-247
Page	
Pagina	
Ref. No	10 097 244

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.